

Votre agence :
Adresse de l'agence
N° de téléphone de l'agence
Contactez votre conseiller UFF ou appeler le
0 805 805 809 (Service et appel gratuits)

[Nom et prénom du titulaire ou du Représentant]
[Adresse]
[Adresse]
[Code postal et Ville]

Bois-Colombes, le 3 juin 2024

N° de compte: XXXXX
Libellé produit

Modifications de notre offre de compte-titres : découvrez ce que cela implique pour vous

Madame, Monsieur,

Vous êtes titulaire ou représentant d'un titulaire de compte-titres, PEA ou PEA-PME ouvert dans nos livres, nous vous remercions pour votre fidélité.

L'UFF accompagne ses clients depuis près de 60 ans, et nous avons à cœur de vous offrir des solutions d'investissements pertinentes et adaptées à vos besoins.

Dans cette optique, nous avons décidé de moderniser l'offre de compte-titres, en établissant un partenariat avec COPARTIS¹, une filiale de BNP Paribas spécialisée dans le domaine de la tenue de compte.

Cette collaboration vous permettra de bénéficier d'un service de conseil toujours assuré par nos soins, conjointement à une offre de tenue de compte assurée par COPARTIS.

Notre objectif est de vous offrir des améliorations significatives, notamment :

- Le passage d'une valorisation hebdomadaire à une valorisation quotidienne de vos supports financiers, afin de pouvoir bénéficier d'un traitement plus rapide des opérations demandées sur votre compte,
- À l'avenir, l'élargissement de l'univers d'investissement accessible avec la possibilité de bénéficier d'une gestion sous mandat.

Ce processus de modernisation se matérialisera par un transfert de compte dans les livres de COPARTIS, nécessitant votre consentement explicite. Une fois ce transfert réalisé, l'activité de tenue de compte dans nos livres cessera.

1. SA au capital de 21 000 000,00 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 420 625 238, dont le siège social est sis 22-24 rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison

Si vous ne souhaitez pas transférer vos comptes chez COPARTIS, vous avez toujours la possibilité de les faire transférer vers l'établissement de votre choix.

Pour vous accompagner au mieux dans cette opération, nous vous présentons le planning des prochaines étapes :

o Début juillet :

Vous recevrez un courrier détaillant cette opération de transfert (clôture du compte UFF et ouverture concomitante du compte COPARTIS).

Vous pourrez alors formaliser votre accord soit directement sur notre site internet dédié, en utilisant le code d'accès fourni dans le courrier, soit en nous renvoyant par courrier le formulaire dédié, accompagné des éléments et pièces justificatives demandés.

Vous pourrez aussi compter sur l'assistance de votre conseiller si vous l'estimez nécessaire.

o Fin septembre :

Vous devrez avoir transmis vos instructions concernant vos comptes.

o Fin novembre :

Le transfert des comptes chez COPARTIS sera effectif, et votre conseiller UFF continuera de vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine et de votre compte-titres, PEA ou PEA-PME.

Nous sommes convaincus que notre partenariat avec COPARTIS vous garantira une offre de qualité, tout en préservant la proximité de notre relation.

Pour toute question concernant cette opération, n'hésitez pas à contacter votre conseiller qui reste à votre disposition.

Fred VIANAS
Directeur général

